



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Secrétariat général
Direction du numérique
Direction générale de l'offre de soins

SI Autorisations

Webinaire « Promoteurs »

Diffusion restreinte aux
participants

06/03/2024



SCN SIM ARS

Sim Ars

Animateurs du webinaire

- **DGOS** – Sous-Direction Régulation Offre de soins – Bureau R3
Camille **HALLAK-ZABROCKI** – Cheffe de bureau
- **DNUM (Direction du NUMérique)** – Service à Compétence Nationale SI Mutualisés des ARS
Aurélie **BEDOUCHA** – Cheffe de projet SI par intérim
Marie-Solène **RUISZ** – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
Laurent **BOIREAU** - Chargé de mission / Référent national (ARS Bretagne)
- **ARS (Agence Régionale de Santé)**
Référents SI-AUTORISATIONS de chaque ARS

❑ Objectifs du SI-AUTORISATIONS

- Accompagner les structures et les ARS dans la mise en œuvre de la réforme des autorisations
- Aboutir à une dématérialisation de bout en bout du processus, par construction progressive, par brique

❑ Déploiement brique 1 SI-AUTORISATIONS à l'ensemble des régions entre octobre et décembre 2023

- Socle du SI-AUTORISATIONS
- Périmètre : activités réformées

❑ Depuis octobre 2023, des nouvelles versions du SI-AUTORISATIONS sont régulièrement déployées : mise en conformité suite à l'évolution de la réglementation, nouvelles fonctionnalités, améliorations ergonomiques, corrections.

La brique 2 du SI-AUTORISATIONS a été installée le 22/02/2024, mettant notamment à disposition :

- Les dossiers de renouvellements, pour l'ensemble des activités
- Les dossiers de demande initiale des activités non réformées

Ordre du jour

- ❑ **Etat du droit – Autorisations d’activités de soins & EML**

- ❑ **Nouveautés du SI-AUTORISATIONS : présentation & démonstration**
 - ❑ Dossiers initiaux des activités non réformées
 - ❑ Renouvellements
 - ❑ Evolutions diverses
 - ❑ Rappel du dispositif d’accompagnement

- ❑ **Perspectives d’évolution**

Etat du droit – Autorisations d'activités de soins & EML

Rappel : périmètre de la réforme des autorisations au 1^{er} juin 2023



Activités révisées :

- Médecine nucléaire
- Assistance médicale à la procréation (Loi Bioéthique)
- Hospitalisation à domicile
- Neuroradiologie interventionnelle
- Soins médicaux et de réadaptation
- Soins critiques
- Traitement du cancer
- Radiologie diagnostique
- Radiologie interventionnelle
- Médecine
- Psychiatrie
- Chirurgie
- Chirurgie cardiaque
- Neurochirurgie



Activités non révisées :

- Gyneco-Obstétrique
- Soins de longue durée
- Greffes
- Grands brûlés
- *Médecine d'urgence*
- Insuffisance rénale chronique
- Diagnostic prénatal
- Génétique
- Caisson hyperbare
- Cyclotron

Que permet la disposition instaurée par la Loi VALLETOUX ?

I. de l'article 9

*Principe
général*

1

Reprise de la durée de vie initiale des autorisations :

- Pour les activités révisées dont la liste est fixée par décret
- Pour les activités non révisées

2

Spécifie la procédure pour les autorisations pour lesquelles la reprise de la durée de vie initiale pose question : dont le délai a dépassé les exigences de droit commun pour être renouvelées

3

Spécifie les délais d'injonction pour la procédure de renouvellement des autorisations dont le délai a dépassé les exigences de droit commun pour être renouvelées

*Spécificités
d'application*

Trois groupes d'activités

Activités concernées par une réforme des autorisations et ne figurant pas dans le décret d'application VALLETOUX

- Médecine nucléaire
- Hospitalisation à domicile
- Soins médicaux et de réadaptation (hors mentions visées au a, b, c, d, g, et h du 2° de l'art, R. 6123-120 ant. 01/06/23)
- Soins critiques
- Traitement du cancer (hors radiothérapie)
- Radiologie diagnostique
- Radiologie interventionnelle
- Cardiologie interventionnelle
- Psychiatrie
- Chirurgie
- Assistance médicale à la procréation (f du 1° et h du 2° art. R. 2142-1 post.01/06/23)



Nouvelle demande initiale

Activités concernées par une réforme des autorisations et figurant dans le décret d'application VALLETOUX

- Neuroradiologie interventionnelle
- Soins médicaux et de réadaptation (mentions visées au a, b, c, d, g, et h du 2° de l'art, R. 6123-120 ant. 01/06/23)
- Médecine
- Chirurgie cardiaque
- Neurochirurgie
- Assistance médicale à la procréation (hors f du 1° et h du 2° art. R. 2142-1 post.01/06/23)
- Traitement du cancer (radiothérapie)



Renouvellement

Activités non concernées par une réforme des autorisations

- Gyneco-Obstétrique
- Soins de longue durée
- Greffes
- Grands brûlés
- Médecine d'urgence
- Insuffisance rénale chronique
- Diagnostic prénatal
- Génétique
- Caisson hyperbare
- Cyclotrons



Activités concernées par une réforme des autorisations et ne figurant pas dans le décret d'application VALLETOUX

Nouvelle demande d'autorisation d'activité de soins pour l'ensemble des actuels titulaires

Nouvelle demande initiale

Publication du
PRS
11/2023

Ouverture d'une fenêtre de dépôt, durant laquelle **tous les titulaires** doivent déposer une nouvelle demande d'autorisation

Instruction des dossiers par l'ARS via le SI, puis passage en CSOS

Délivrance nouvelles autorisations par l'ARS

Autorisation actuelle

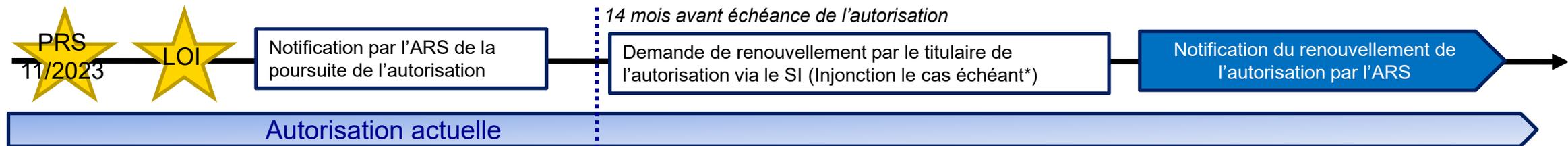
Nouvelle autorisation

Activités concernées par une réforme des autorisations et figurant dans le décret d'application VALLETOUX

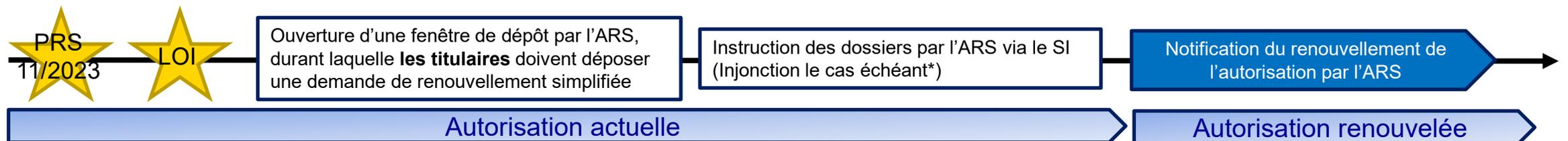
Renouvellement

Reprise de la durée de vie initiale des autorisations pour l'ensemble des actuels titulaires

CAS 1 : Autorisation n'ayant pas dépassée le délai de droit commun pour être renouvelée (= 14 mois avant échéance) à la date de publication de la Loi



CAS 2 : Autorisations échues (= + de 7 ans) et autorisations ayant dépassées le délai de droit commun pour être renouvelée (= 14 mois avant échéance) à la date de publication du décret



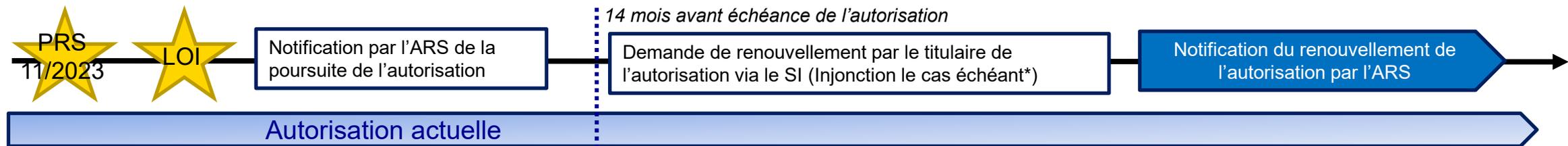
* passage en CSOS

Activités non concernées par une réforme des autorisations

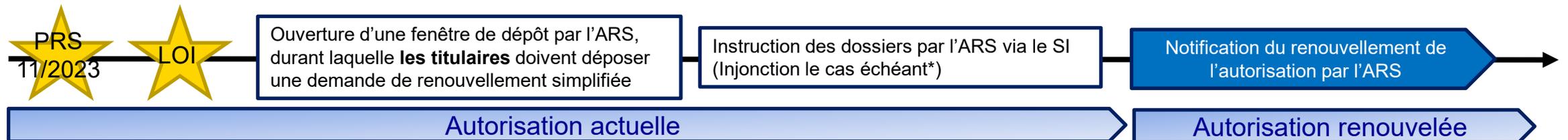
Reprise de la durée de vie initiale des autorisations pour l'ensemble des actuels titulaires (idem slide précédente)

Renouvellement

CAS 1 : Autorisation n'ayant pas dépassée le délai de droit commun pour être renouvelée (= 14 mois avant échéance) à la date de publication de la Loi



CAS 2 : Autorisations échues (= + de 7 ans) et autorisations ayant dépassées le délai de droit commun pour être renouvelée (= 14 mois avant échéance) à la date de publication de la Loi



* passage en CSOS

Traduction au sein du SI

Statuts des autorisations

L'ensemble des règles précédemment explicitées sont traduites depuis l'écran « Autorisations »

Autorisations

Liste des autorisations

Rechercher

Annuler

Autorisations (28 337)

Raison sociale / libellé	N° autorisation ARHGOS	Activité	Statut	Date d'autorisation initiale	Date de mise en œuvre	Date limite de transmission	Date d'échéance	Actions
Etablissement XYZ	00-00-000	Réanimation Adultes	NOUVELLE DEMANDE A DÉPOSER	19/03/2002	19/03/2002	Date à venir	19/03/2030	
Etablissement XYZ	00-00-000	NRI	ACTIVE	19/03/2002	19/03/2002	19/01/2029	19/03/2030	
Etablissement XYZ	00-00-000	Génétique	PROROGÉE - A RENOUELER	15/12/2003	15/12/2003	Date à venir	15/12/2024	
Etablissement XYZ	00-00-000	IRC Centre	A RENOUELER	19/03/2002	19/03/2002	10/05/2024	10/07/2025	

Liste de vos autorisations

Permet d'identifier l'action à réaliser sur votre autorisation

Et dans quel calendrier

Liste des statuts :

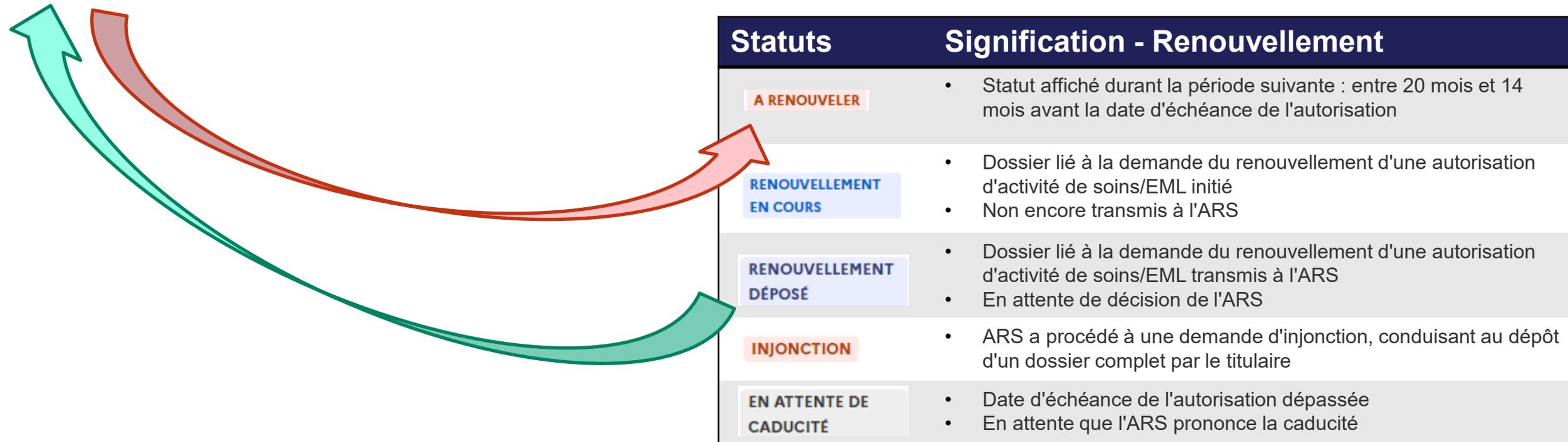
- En attente de mise en œuvre
- Active
- A renouveler
- Nouvelle demande à déposer
- Prorogée – A renouveler
- Renouvellement en cours
- Nouvelle demande en cours
- Renouvellement déposée
- Nouvelle demande déposée
- Injonction
- En attente de caducité

Vous redirige vers le bon type de dossier à remplir

Statuts	Signification – Autorisation accordée suite à une demande initiale
EN ATTENTE DE MISE EN OEUVRE	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'autorisation acceptée par l'ARS • En attente que l'établissement transmette la date de mise en œuvre de l'autorisation à l'ARS
ACTIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Statut affiché entre la date de mise en œuvre, et jusque 20 mois avant la date d'échéance

Signification des statuts (1/2)

Droit commun



Signification des statuts (2/2)

Statuts spécifiques liés à la mise en œuvre de la réforme des autorisations

Statuts	Signification
NOUVELLE DEMANDE A DÉPOSER	<ul style="list-style-type: none">• Ensemble des autorisations d'activités réformées, et non incluses dans les mesures de simplifications (= Bloc 1 slide 8)
NOUVELLE DEMANDE EN COURS	<ul style="list-style-type: none">• Dossier lié à la demande d'une nouvelle autorisation d'activité de soins/EML initié• Non encore transmis à l'ARS
NOUVELLE DEMANDE DÉPOSÉE	<ul style="list-style-type: none">• Dossier lié à la demande d'une nouvelle autorisation d'activité de soins/EML transmis à l'ARS• En attente de décision de l'ARS
PROROGÉE - A RENOUELER	<p>Ensemble des autorisations ayant dépassées le délai de droit commun pour être renouvelées pour les :</p> <ul style="list-style-type: none">• activités réformées, et incluses dans les mesures de simplifications (= Bloc 2 slide 8)• Activités non réformées (= Bloc 3 slide 8) <p>--> Demande à déposer lors de la 1^{ère} fenêtre ouverte</p>

Nouveautés du SI-Autorisations

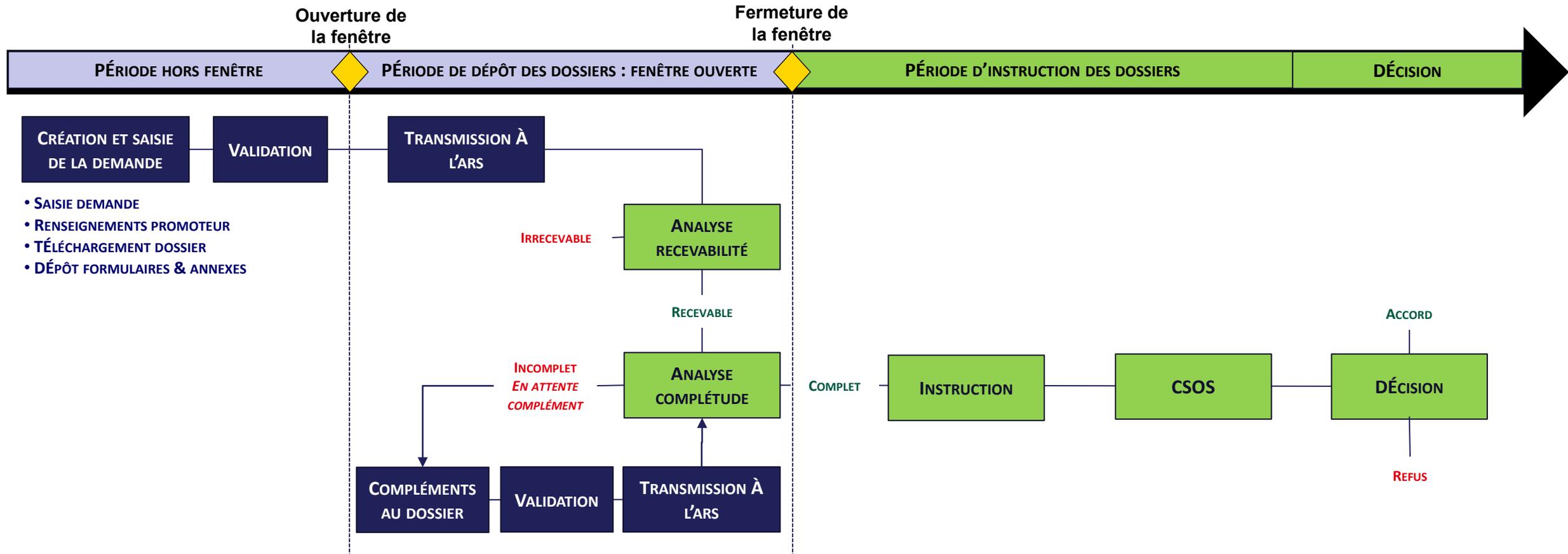
Présentation

Périmètre fonctionnel

Demande initiale

- ✓ Activités réformées : tous les dossiers peuvent être créés dans le SI + tous les PDF sont disponibles

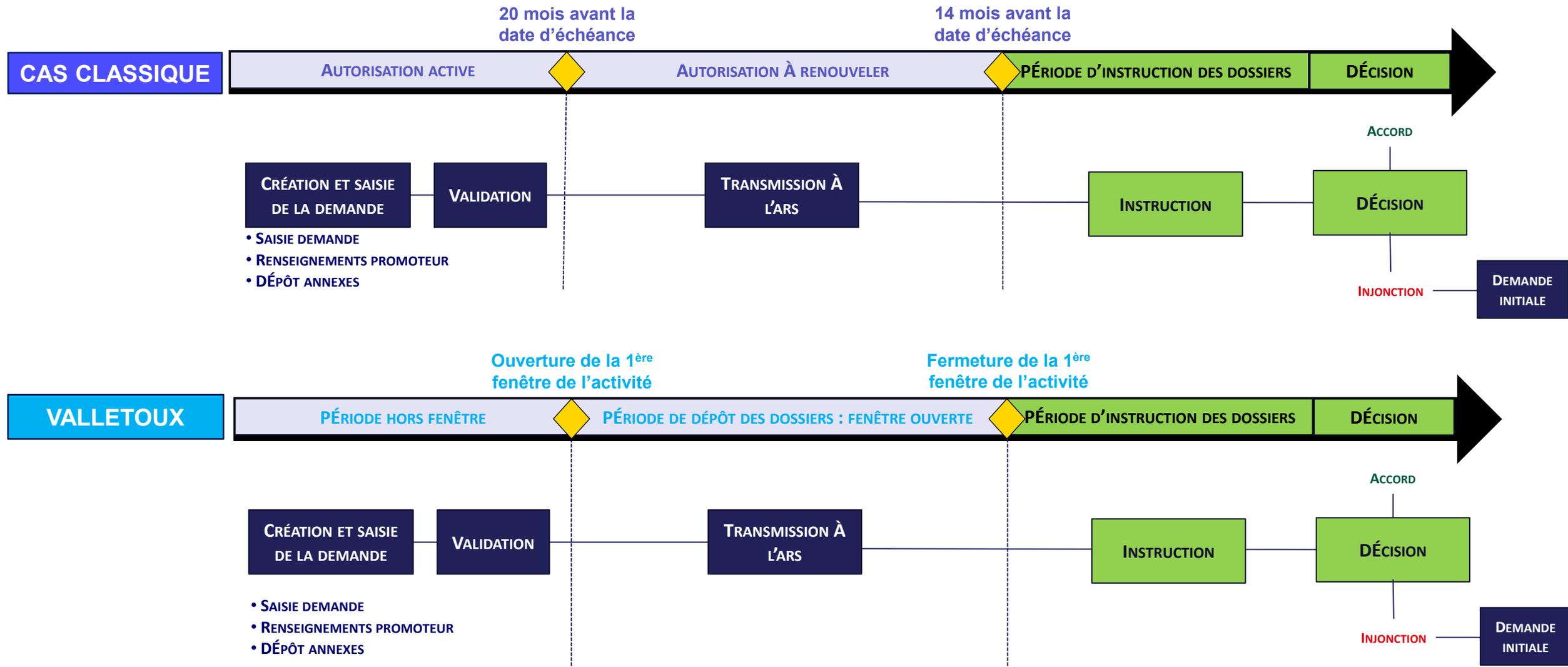
- Activités non réformées : tout est disponible sauf :
 - Scission activité AMP/DPN d'ici fin mars : d'ici là, impossibilité d'initier un dossier d'AMP ou DPN
 - Les PDF suivants :
 - Gynécologie/Obstétrique
 - Soins de longue durée
 - Médecine d'urgence
 - Caisson hyperbare
 - Cyclotron à utilisation médicale



Périmètre fonctionnel

Renouvellement

✓ Disponible pour toutes les activités concernées



Nouveautés du SI-Autorisations

Démonstration

- Dossiers initiaux
 - Activités non réformées
 - Evolutions ergonomiques du dossier

- Renouvellements
 - Menu « Autorisations »
 - Statuts
 - Dates importantes
 - Actions
 - Dossier de renouvellement

- Evolutions
 - Page d'accueil
 - Liste des dossiers
 - Structures (autorisations, dossiers, utilisateurs)

Synthèse des nouvelles fonctionnalités disponibles

Demandes initiales

- **Dossier de demande initiale**
 - Les activités non réformées sont désormais disponibles lors d'une demande initiale. A noter que :
 - **Les activités de AMP et de DPN seront prochainement disponibles**
 - **Les formulaires PDF des activités Gynécologie-Obstétrique ; Soins de longue durée ; Médecine d'urgence ; Caisson hyperbare ; Cyclotron à utilisation médicale seront prochainement disponibles**
 - Mise à jour de la liste des GHT : les anciens libellés sélectionnés sont automatiquement corrigés en remplaçant par les nouveaux.
 - Ajout d'un fil d'Ariane pour faciliter la navigation.
 - Amélioration du PDF récapitulatif.
 - Refonte des premières pages du dossier, sur les informations générales, de contact et les autorisations demandées.
 - Ajout d'un espace facultatif de description de l'organisation des ressources humaines sur chaque partie dédiée aux effectifs.
 - Amélioration de la sélection des autorisations demandées.

Synthèse des nouvelles fonctionnalités disponibles

Renouvellements

- **Nouveau menu "Autorisations"**
 - Ajout d'un nouvel onglet dans le menu "Autorisations", donnant accès à la liste des autorisations du périmètre de l'utilisateur
 - Ajout d'un tableau récapitulatif des autorisations détenues et mises en œuvre, avec les informations principales de l'autorisation (raison sociale, activité, dates principales, etc.)
 - Ajout d'un statut sur chaque autorisation (voir les slides [Signification des statuts](#))
 - Ajout d'un bouton d'action sur chaque autorisation permettant d'initier la création du bon type de dossier, avec les informations de l'autorisations initiées, ou vers le dossier initié.
- **Dossier de renouvellement**
 - Ajout des dossiers de renouvellement, pouvant être initiés à partir de l'onglet "Autorisations".
 - Initiation automatique de certains champs à partir des informations de l'autorisation.
 - Sélection des autorisations à renouveler dans le dossier de renouvellement : il est permis de regrouper l'ensemble des demandes de renouvellement d'une activité dans un même dossier.
 - Correspondance automatique entre les autorisations détenues et le nouveau format de ces autorisations.
 - Contenu du dossier de renouvellement.
 - Génération d'un récapitulatif PDF.
 - Si le dossier doit être transmis dans le cadre de la première fenêtre de dépôt de l'activité et la région concernée, la transmission ne sera permise que dans cette unique fenêtre.

Synthèse des nouvelles fonctionnalités disponibles

Evolutions diverses

- **Page d'accueil**

- Le raccourci "Consulter mes dossiers" est adapté selon les droits du profil :
 - Droits de validation et/ou transmission : redirige vers les dossiers filtrés sur lesquels l'utilisateur est auteur de la demande
 - Sans droits de validation et/ou transmission : redirige vers les dossiers filtrés sur ceux que l'utilisateur a créé

- **Liste des dossiers**

- Ajout du type de dossier dans le tableau et les filtres.
- Ajout d'un filtre « créateur de la demande »

- **Gestion des utilisateurs**

- Le créateur de l'utilisateur est désormais affiché.

- **Structures**

- Ajout d'un onglet "Utilisateurs", visible par les profils Promoteur Gestionnaire et Administrateur régional ARS, afin de consulter tous les utilisateurs ayant accès à la structure.
- Ajout d'un onglet "Autorisations" sur les ET, afin de consulter les autorisations rattachées à cette entité géographique.
- Ajout d'un onglet "Dossiers" sur les ET, afin d'afficher la liste des dossiers en cours de saisie côté promoteur et les dossiers transmis à l'ARS.
- Les structures fermées affichent un badge "Fermé" : aucun dossier ne peut désormais être créé ou transmis sur ces structures.
- Le créateur d'un groupe ou d'une structure ET/EJ sans FINESS est désormais affiché.
- Ajout de sécurités sur les rattachements entres structures.

- **Connexion et authentification**

- Au bout de 5 tentatives de connexion échouée, le compte de l'utilisateur est bloqué. Pour débloquer le compte, il faut que l'utilisateur passe par "Mot de passe oublié" en page d'accueil afin de modifier son mot de passe.

- Améliorations ergonomiques diverses et corrections de libellés.

Nouveautés du SI-Autorisations

Dispositif d'accompagnement

Dispositif d'accompagnement

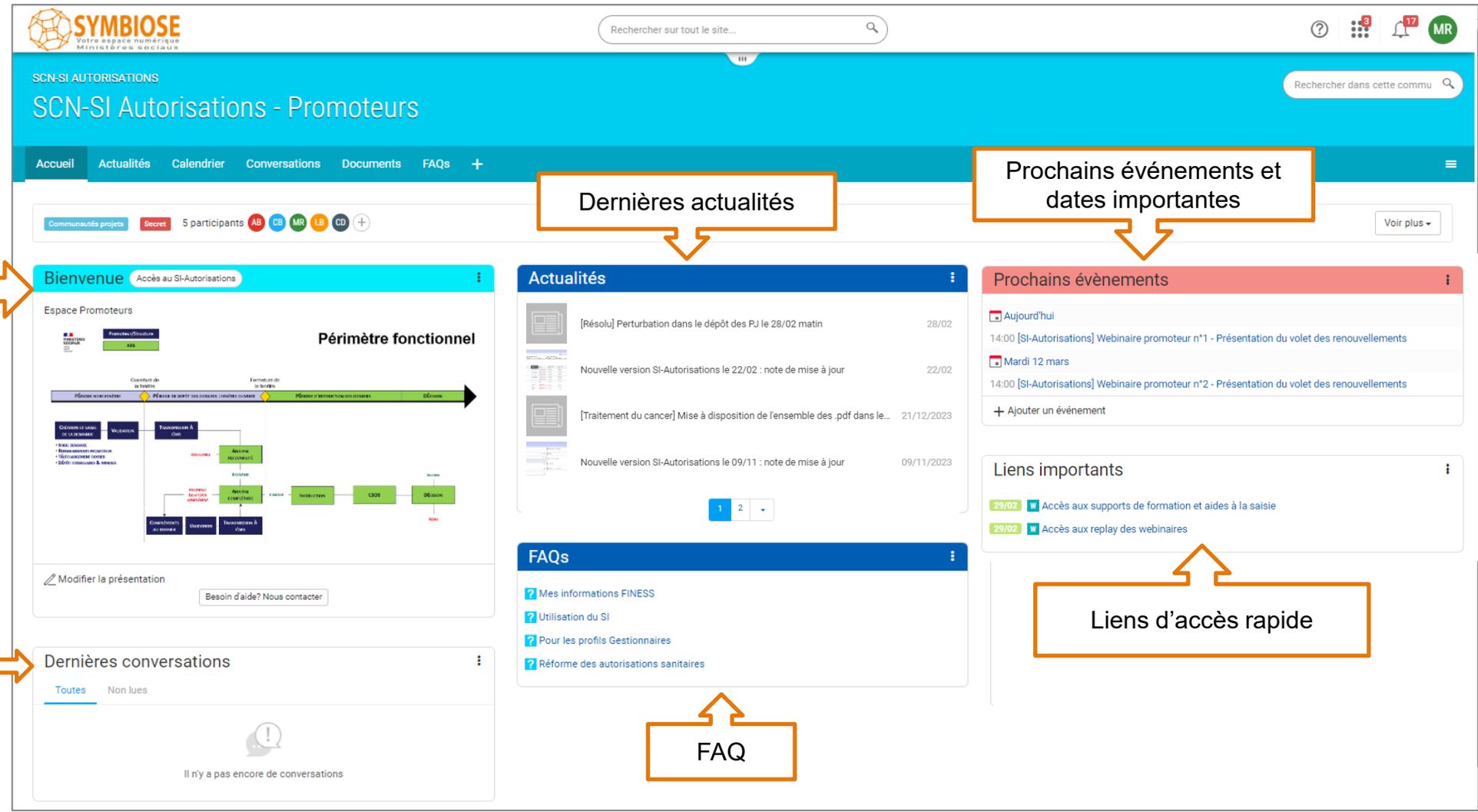
- **Guide utilisateur (prochainement mis à jour)**
 - Disponible en page d'accueil dans le bandeau d'information
 - Disponible sur l'espace collaboratif

The screenshot shows a web application interface. At the top, there is a navigation menu with the following items: "Accueil", "Mes dossiers", "Tableau de bord" (with an external link icon), and "Administration" (with a dropdown arrow). On the right side of the navigation menu, there is a blue button labeled "Aide" with an upward-pointing arrow. Below the navigation menu, there is a blue notification banner. The banner has a white information icon on the left and the following text: "National - Actualités", "Le guide utilisateur est disponible [ici](#)", and "Vous pouvez créer des dossiers pour toutes les activités sauf 'Traitement du cancer' : les fichiers PDF ne sont pas encore disponibles." A red box highlights the "Aide" button and the dropdown menu that appears below it, which contains two items: "Espace collaboratif (aide, guides, ...) [↗](#)" and "Rappel des textes [↗](#)".

- **FAQ**
 - Disponible prochainement sur l'espace collaboratif

Symbiose – Espace promoteurs

Vous allez recevoir un email de l'administrateur « Symbiose – Jalios » pour activer votre compte



The screenshot shows the 'SCN-SI Autorisations - Promoteurs' page. At the top, there is a search bar and navigation tabs: Accueil, Actualités, Calendrier, Conversations, Documents, FAQs. The main content area is divided into several sections:

- Bienvenue**: A welcome message with a link to 'Accès au SI-Autorisations' and a 'Périmètre fonctionnel' diagram.
- Dernières actualités**: A list of news items with dates, such as 'Nouvelle version SI-Autorisations le 22/02'.
- Prochains événements et dates importantes**: A list of upcoming events, including 'Webinaire promoteur n°1' and 'Webinaire promoteur n°2'.
- Liens importants**: Quick access links like 'Accès aux supports de formation et aides à la saisie'.
- FAQs**: A section with frequently asked questions.
- Dernières conversations**: A section for chat messages, currently showing 'Il n'y a pas encore de conversations'.

• Lien vers le SI-Autorisations
 • Rappel du processus
 • Lien vers le formulaire de contact

Dernières actualités

Prochains événements et dates importantes

Derniers échanges dans l'onglet « Conversations »

Liens d'accès rapide

FAQ

- **Via le formulaire de contact** : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/formulaire-de-contact-plateforme-si-autorisations>
 - Un compte « démat sociales » est nécessaire
 - Vous retrouvez ce lien en bas de chaque page du SI Autorisations

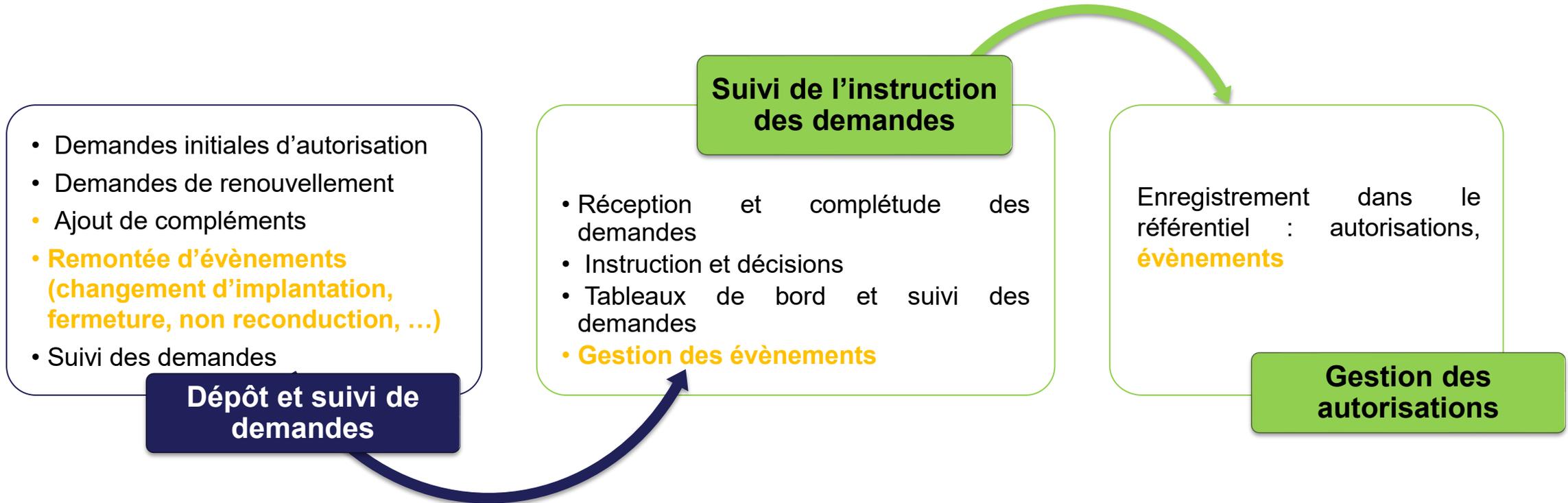


- **Via un Courriel à votre ARS**

Région	Mail
ARA	ars-ara-dos-autorisations-hosp@ars.sante.fr
BFC	ars-bfc-dosa-aas@ars.sante.fr
Bretagne	ars-bretagne-autorisations-sanitaires@ars.sante.fr
CVL	ARS-CVL-UNITE-AUTORISATIONS@ars.sante.fr
Corse	ars-corse-autorisations-sanitaires@ars.sante.fr
GE	ars-grandest-auto-cpom-coop@ars.sante.fr
Guadeloupe	ars971-si-autorisation@ars.sante.fr
Guyane	viktorija.kleisova@ars.sante.fr
HdF	ars-hdf-dos-planif-auto-contract@ars.sante.fr
IdF	ars-idf-si-autorisations@ars.sante.fr
Martinique	anne-sophie.ovidé@ars.sante.fr
Mayotte	ars-mayotte-si-autorisations@ars.sante.fr
Normandie	ars-normandie-dos-autorisations@ars.sante.fr
NA	ars-na-autorisations-sanitaires@ars.sante.fr
Occitanie	ars-oc-dosa-autorisation-csos@ars.sante.fr
PdL	ars-pdl-dosa-aes-autorisations@ars.sante.fr
PACA	ars-paca-autorisations-sanit@ars.sante.fr
La Réunion	ARS-REUNION-AUTORISATIONS-SANITAIRES@ars.sante.fr
St Pierre et Miquelon	secretariat-ATS@sante.gouv.fr

Perspectives d'évolutions

- ❑ Afin d'aboutir à la dématérialisation de bout en bout du processus, des travaux sont en cours pour réaliser la brique 3 du SI-AUTORISATIONS : la remontée et la gestion des événements liées au cycle de vie de l'autorisation
- ❑ Objectif de mise à disposition : été 2024



**Nous vous remercions pour votre
participation**